

**Procès verbal n° 04/2012**  
**De la séance du Conseil Municipal en date du 25 Avril 2012**

**L'an deux mille douze et le vingt cinq Avril à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre DUDIEUZERE.**

Présents : M. Pierre DUDIEUZERE – M. Guy LAURET – Mme Cécile VEILLON – M. Philippe BERETTI – Mme Marie NAVARRO – M. Jean GUERRIERI – Mme Michèle GARCIA – M. Jean Paul FINART – Mme Nadine RUIZ – M. Robert BONA – M. Jacques VASSALLO – Mme Marie-France AUDRAN – Mme Régine SALLES – Mme Martine PINEL – Mme Cathy ITIER – M. Jean-Louis CLERC – M. Xavier COMBETTES – M. Laurent VIDAL – M. Pascal FLOT – M. Jean IBANEZ – M. Jean-Pierre CHATAUX – M. Max HERMET – M. Lionel ESPEROU – Mme Aurélie MEYNADIER –.

Représentées : Mme Dolorès PENO – Pouvoir à Mme AUDRAN / Mme Agnès PRUVOST – Pouvoir à Mme ITIER / M. Eric FAVARD – Pouvoir à M. CHATAUX / M. Julien DAUMAS – Pouvoir à M. HERMET

Excusée : Mme Patricia MARTINEZ

Absent : /

**Mme Michèle GARCIA a été élue secrétaire de séance.**

Monsieur le Maire, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance.

**Question n° 1 - Adoption de l'ordre du jour :**

L'ordre du jour modifié suivant est adopté **à l'unanimité.**

Question n°	Objet
1.	<b>Adoption de l'Ordre du Jour</b>
2.	<b>Adoption du procès-verbal n° 03/2012</b>
3.	<b>Décisions municipales n° 13 et 14/2012</b>
4.	<b>Approbation de l'Agenda 21 de la Ville de Vendargues</b>
5.	<b>Délibération modificative n° 01/2012</b>
6.	<b>Complexe sportif Guillaume Dides – Création d'un terrain de grands jeux éclairé en gazon synthétique - Demande de subvention auprès du CNDS (Ministère des Sports)</b>
7.	<b>Jardins Familiaux – Convention type de location et règlement intérieur</b>
8.	<b>Modification du régime indemnitaire des chefs et agents de Police Municipale</b>
9.	<b>Amicale du Personnel de la commune de Vendargues – Subvention 2012</b>
10.	<b>Bike and Run 2012 – Reversement au profit de la ligue contre le cancer</b>

**Question n° 2 - Adoption du procès-verbal n° 03/2012**

Le procès-verbal n° 03/2012 de la séance du 21 Mars 2012 est adopté **à l'unanimité.**

### **Question n° 3 - Décisions municipales n° 13/2012 à 14/2012**

Le conseil municipal prend acte des décisions municipales suivantes :

**13-2012 : SNCF - Appel fixation prix BD 270 - SCP VINSONNEAU**

**14-2012 : Stand de Tir Mauguio - Police Municipale**

### **Question n° 4 - Approbation de l'Agenda 21 de la Ville de Vendargues**

Monsieur LAURET rapporte l'affaire ;

Vu la Charte de l'Environnement adoptée le 28 février 2005 et annexée à la Constitution française,

Vu les statuts et les compétences de la Ville de Vendargues,

Vu la délibération N°41/2010, du 18 mai 2010, sur la décision d'engager la commune dans un Agenda 21

Vu les 2 séries de réunions de concertation pour partager le diagnostic, définir la stratégie et construire le plan d'actions :

- 2 ateliers pour les agents en date des 23 mai et 15 septembre 2011,
- 2 ateliers pour les élus en date des 23 mai et 19 septembre 2011,
- 1 atelier avec les commerçants sur le plan d'actions, en date du 3 octobre 2011,
- 1 atelier avec les entreprises sur le plan d'actions, en date du 10 octobre 2011,
- 2 enquêtes habitants menées au 1<sup>er</sup> trimestre et fin octobre 2011,
- 2 Forums-ateliers 21 pour les administrés, pour le partage du diagnostic et la stratégie puis le plan d'actions, en date des 4 juillet et 18 octobre 2011,
- 3 Comités de pilotage, réuni à chacune des étapes, en date des 28 septembre 2010, 16 juin et 8 novembre 2011.

Considérant le diagnostic établi en application de cette délibération, qui constitue la première étape de l'Agenda 21 de la CoVe

Considérant la stratégie et le plan d'actions établis en application de cette délibération, qui constitue les deuxième et troisième étapes de l'Agenda 21 de la Ville de Vendargues,

Entendu le rapport du 1<sup>er</sup> adjoint nommé élu référent pour la démarche Agenda 21, il est demandé au conseil municipal :

- **d'approuver** le diagnostic Agenda 21 de Vendargues joint en annexe,
- **d'approuver** la stratégie et le plan d'actions de l'Agenda 21 communal annexés,
- **d'approuver** les modalités de la mise en œuvre de ce plan d'actions,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à poursuivre la démarche d'Agenda 21 pour mettre en œuvre le premier plan d'actions de l'Agenda 21 de Vendargues et poursuivre son pilotage, la participation des acteurs locaux ainsi que son suivi-évaluation.

Le conseil municipal, **à la majorité des voix exprimées**, adopte cette affaire.

**Ne prennent pas part au vote : Néant**

**Abstentions : Néant**

**Contre : 2 (MM FAVARD et CHATAUX)**

**Pour : 26**

### **Question n° 5 - Délibération modificative n° 01/2012**

Monsieur le Maire présente l'affaire ;

En application des dispositions de l'article 11 du décret n° 83-816 du 13/09/1983 modifié, la S.N.C.F. nous a fait part de son intention d'aliéner un terrain d'une superficie de 889 m<sup>2</sup>, cadastré Section BD n° 302 et comportant un bâtiment .

Afin d'exercer notre droit de priorité et acquérir cette propriété, ancienne gare de Vendargues, je vous propose de procéder au virement des crédits nécessaires, comme suit :

**Augmentation de crédits :**

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles + 130.000 €

**Diminution de crédits :**

Chapitre 23 – Travaux en cours - 130.000 €

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, adopte cette affaire.

**Ne prennent pas part au vote : Néant**

**Abstentions : Néant**

**Contre : Néant**

**Pour : 28**

**Question n° 6 – Complexe sportif Guillaume Dides – Création d'un terrain de grands jeux éclairé en gazon synthétique - Demande de subvention auprès du CNDS (Ministère des Sports)**

Monsieur BERETTI rapporte l'affaire ;

Il est rappelé le projet de transformation du terrain d'honneur pelousé en stade synthétique au sein du complexe sportif Guillaume Dides. Ce nouveau terrain de grands jeux en gazon synthétique sera éclairé.

Le projet est susceptible de recevoir un financement spécifique auprès Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) rattaché au Ministère des Sports.

A l'issue des études d'avant-projet, telles que remises par le bureau de maîtrise d'œuvre, le coût total prévisionnel des travaux s'élèverait à : 1.069.086,60 € H.T. (Lot 1 « Voirie et Réseaux humides » : 940.246,40 € H.T. et

Lot 2 « Eclairage » : 128.840,00 € H.T.).

Le plan de financement prévisionnel actualisé est :

Subvention Région :	200.000 €	(Attribuée par arrêté n°134347 du 08/07/2011)
Subvention F.F.F. :	30.000 €	(Attribuée selon courrier de la Ligue du Football Amateur du 21/03/2012)
Subvention Agglo :	150.000 €	(Sollicitée auprès de Montpellier Agglomération par délibération du 26/01/2012)
Subvention CNDS :	160.000 €	(Sollicitée par la présente)
Solde Commune :	529.086,60 €	(Emprunts et/ou Fondspropres)
Total :	1.069.086,60 €	

En conséquence, il est demandé au conseil municipal :

- d'adopter ce programme de travaux et de décider de leur réalisation,
- de solliciter l'aide la plus élevée possible du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS)
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, adopte cette affaire.

**Ne prennent pas part au vote : Néant**

**Abstentions : Néant**

**Contre : Néant**

**Pour : 28**

#### **Question n° 7 – Jardins Familiaux – Convention type de location et règlement intérieur**

Monsieur FINART rapporte l'affaire ;

Il est rappelé le principe de mise à disposition de jardins familiaux au profit des habitants de Vendargues.

Après la création en 2007 de parcelles sises au lieu-dit « La Cadoule », de nouveaux lots viennent d'être aménagés au lieu-dit de « Bannières » et sont destinés à être attribués à des locataires jardiniers.

A cet effet, je vous propose :

- d'actualiser et d'approuver la convention-type portant contrat de location et règlement intérieur, telle qu'annexée à la présente,
- de fixer les redevances annuelles à 30 €uros pour les parcelles d'une superficie d'environ 200 m<sup>2</sup> et à 15 €uros pour celles d'une superficie de 70 à 100 m<sup>2</sup>
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, adopte cette affaire.

**Ne prennent pas part au vote : Néant**

**Abstentions : Néant**

**Contre : Néant**

**Pour : 28**

#### **Question n° 8 – Modification du régime indemnitaire des chefs et agents de Police Municipale**

Monsieur VASSALLO rapporte l'affaire ;

Le décret n° 2006 – 1397 du 17 Novembre 2006 a modifié les dispositions des décrets n° 97 – 702 du 31 mai 1997, s'agissant des agents de Police Municipale, et 2000-45 du 20 janvier 2000, s'agissant des chefs de Police Municipale.

Ainsi, l'indemnité spéciale mensuelle de fonctions est fixée comme suit :

- 20 % pour les agents du cadre d'emplois des agents de Police Municipale
- 22 % jusqu'à l'indice brut 380 et 30 % au delà pour les agents du cadre d'emplois des chefs de service de Police Municipale

Je vous demande de dire que ce nouveau régime s'applique à compter du 1<sup>er</sup> mai 2012 et que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget – Chapitre 012.

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, adopte cette affaire.

**Ne prennent pas part au vote : Néant**

**Abstentions : Néant**

**Contre : Néant**

**Pour : 28**

#### **Question n° 9 – Amicale du Personnel de la commune de Vendargues – Subvention 2012**

Madame RUIZ rapporte l'affaire ;

L'Amicale du Personnel (APCV) sollicite au titre de l'exercice 2012 une subvention globale de 5.000,00 € qui se décompose en :

- Subvention annuelle : 2.000,00 €
- Subvention exceptionnelle : 3.000,00 €

La subvention exceptionnelle permettra à l'Amicale d'organiser une sortie de deux journées au Puy du Fou ainsi qu'une sortie au Cirque Alexis Gruss à Aix en Provence.

Je vous demande :

- d'adopter et d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au versement de la subvention sollicitée de 5.000,00 € au titre de l'année 2012
- de dire que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget – Chapitre 65.

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, adopte cette affaire.

**Ne prennent pas part au vote : Néant**  
**Abstentions : Néant**  
**Contre : Néant**  
**Pour : 28**

**Question n° 10 – Bike and Run 2012 – Reversement au profit de la ligue contre le cancer**

Madame NAVARRO rapporte l'affaire ;

Lors de la 10<sup>ème</sup> édition du Bike and Run de Vendargues, ce sont 610 participants qui se sont retrouvés le 11 mars 2012 sur les parcours de l'Espace « La Cadoule ».

Il est proposé de reverser la moitié des recettes au profit de l'Association de la « Ligue contre le cancer » ; à savoir 610,00 €uros

A cet effet, je vous demande :

- d'adopter et d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au versement de cette
- de dire que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget – Chapitre 65.

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, adopte cette affaire.

**Ne prennent pas part au vote : Néant**  
**Abstentions : Néant**  
**Contre : Néant**  
**Pour : 28**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.**